

## Recherches sociographiques



Michel PHILIPPONNEAU, *L'avenir économique et social des Cantons de l'Est*

André Raynauld

Volume 3, Number 3, 1962

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/055147ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/055147ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

### ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this review

Raynauld, A. (1962). Review of [Michel PHILIPPONNEAU, *L'avenir économique et social des Cantons de l'Est*]. *Recherches sociographiques*, 3(3), 375–379.  
<https://doi.org/10.7202/055147ar>

## COMPTES RENDUS

Michel PHILIPPONNEAU, *L'avenir économique et social des Cantons de l'Est. Un problème type de planification régionale de la province de Québec*, Québec, Ministère de l'Industrie et du Commerce, Service de géographie, 1960, 219 p.

L'objet de cet ouvrage est d'estimer les besoins d'emplois d'ici dix ou vingt ans dans la région des Cantons de l'Est et d'examiner ensuite les possibilités qu'offre la région à cet égard suivant les industries. Cette démarche est typique des travaux du professeur Philpionneau ; elle constitue en elle-même une méthode systématique d'étude des problèmes de planification régionale.

1. L'introduction décrit cette approche en termes généraux et le premier chapitre consiste à son tour dans une description sommaire de la région des Cantons de l'Est. Les chapitres 2 et 3 portent sur l'évolution de la population et aboutissent à l'estimation des besoins de la région en emplois nouveaux. L'estimation, fixée à 4,000 par an, repose sur l'accroissement démographique de la population et ne tient pas compte des migrations. Les trois chapitres suivants visent à évaluer les possibilités qui existent de créer ces emplois dans l'agriculture et la forêt, dans le tourisme, enfin dans l'industrie. Le dernier chapitre traite des sous-régions des Cantons de l'Est, soit de la situation particulière aux différents comtés.

2. *L'avenir économique et social des Cantons de l'Est* est l'ouvrage d'un homme d'action, pour qui l'étude est un mal nécessaire, mais l'action l'objectif principal. L'ouvrage est rempli de diagnostics sommaires et de jugements superficiels, mais il comprend un programme détaillé de ce qui devrait être entrepris. Ces politiques ne sont jamais justifiées ; elles découlent soit du sens commun soit de postulats qui n'ont pas besoin d'être démontrés. Un homme entreprenant a bâti une usine : l'exemple doit être suivi ailleurs !

D'autre part, la description de la région est fouillée, bien documentée et déborde largement les informations livresques ; elle est constamment enrichie par l'expérience personnelle que l'auteur a voulu se donner par des visites et des recherches sur le champ. Le style est clair et allègre ; c'est celui d'un homme de métier qui utilise au maximum les informations et les statistiques disponibles ; on trouve enfin de nombreuses cartes, plusieurs graphiques ou diagrammes bien faits et utiles. Comme source d'informations sur les Cantons de l'Est, l'ouvrage est donc précieux.

3. Malheureusement, la conception que l'auteur se fait de la planification régionale et les méthodes qu'il utilise sont fondamentalement erronées, à notre avis, et pourraient conduire, si elles étaient adoptées dans le Québec, à des politiques absurdes du point de vue économique. Cette approche, d'ailleurs, n'est pas propre au professeur Philpionneau ; plusieurs géographes, économistes ou sociologues français la préconisent même si les méthodes diffèrent. L'essentiel de la théorie repose sur la notion d'équilibre régional (ou de « bon équilibre régional », p. 160). Ce concept n'est pas rigoureusement défini dans le

présent ouvrage, mais à en juger par l'analyse générale et les implications expresses de cette analyse, nous pouvons lui attribuer trois propriétés essentielles. L'équilibre régional est atteint : 1° quand la main-d'œuvre peut trouver du travail là où elle est née ; par conséquent, les activités économiques doivent être géographiquement distribuées suivant ce critère. Il est atteint : 2° quand les emplois sont très largement diversifiés de sorte que les risques de chômage et de stagnation soient réduits au minimum. Comme corollaire, les entreprises doivent être de préférence de petite dimension, sans quoi la diversification est impossible dans les régions peu peuplées et puisque, suivant cette même conception de la vie économique, les risques de chômage seraient moindres. En pratique, le concept d'équilibre régional ainsi défini conduit à établir des industries là où il n'y en a pas (mais où se trouve un réservoir de main-d'œuvre), des industries différentes là où il en existe déjà et de petites entreprises plutôt que des grandes. C'est l'assurance tout risque (chap. 6 à partir de la p. 173 et chap. 7). On trouve enfin une troisième propriété au concept d'équilibre régional stipulant que la structure des sexes et des âges de la population d'une région soit une structure normale. Ce à quoi nous ne voyons pas d'inconvénient.

L'écart entre la réalité et l'idéal est mesuré par les possibilités d'emplois qu'offre une région donnée. C'est ainsi qu'a été formulée la première propriété de l'équilibre régional. Ces possibilités sont la contrainte du modèle. Or, cette contrainte, quoique en principe reconnue, est constamment minimisée dans le présent ouvrage. D'une part, on n'hésite pas à affirmer que le déséquilibre régional existe déjà dans le Québec (p. 17) (quoique le déséquilibre démographique n'apparaisse pas : « la structure des âges demeure parfaitement saine », p. 57) et qu'il faut par conséquent freiner « les secteurs déjà surchargés » (p. 9 et 213) d'une métropole « hypertrophiée » (p. 65). Bref, on doit créer des emplois en province même au détriment des régions métropolitaines. En second lieu, le capital nécessaire à la création des emplois, capital qui aurait pu représenter la limite la plus sérieuse aux possibilités de développement, est complètement écarté des calculs « car il est évident que les capitaux locaux sont insuffisants » (p. 158) : ils viendront donc de l'extérieur. Il suffisait d'y penser. Enfin, dans l'analyse des facteurs d'implantation industrielle, l'auteur juge que la ressource la plus importante pour le développement économique consiste dans la main-d'œuvre. Il suit que, par définition, toute région sous-développée dispose nécessairement d'un riche potentiel de progrès. En somme, il n'y a pas d'autre limite à la croissance économique que celle de la main-d'œuvre elle-même et par suite aucun obstacle réel ne s'oppose à la réalisation de l'équilibre régional. S'il n'existe pas tout de même, c'est par inertie, défaut d'imagination ou penchants illicites vers la ville. Une fois posé ainsi, le problème d'estimer les possibilités de développement revient à trouver les industries qui conviennent le mieux au milieu naturel et humain. Et dans cette recherche, c'est la deuxième propriété de l'équilibre régional qui sert de règle : la diversification. En effet, « la structure est mal équilibrée, soit par suite d'une prépondérance trop marquée des activités agricoles et forestières, soit par suite de la prépondérance d'un type d'activité industrielle » (p. 191). Là où il y a du bois, on suggère le textile et le vêtement, là où il y a le vêtement, on propose des industries « diverses ». Là d'où on n'attend vraiment rien de bon, on se rabat sur le tourisme. Ajoutons encore la métallurgie et le tableau est complet.

4. Il ne m'est pas possible d'entreprendre une critique systématique du concept de l'équilibre régional et de ses corollaires. Mais les éléments fondamentaux que pourrait comporter cette critique sont les suivants.

Faire reposer la planification sur l'absence de mobilité de la main-d'œuvre à l'échelle des régions les plus restreintes est inadmissible théoriquement, indésirable en principe et inutile pour l'action.

a) La mobilité géographique de la main-d'œuvre est nécessaire au bon fonctionnement d'un système économique de marché à cause des changements de la demande et de la

technologie et à cause des déplacements de la population qui sont dus aux préférences individuelles.

b) L'immobilité n'est pas désirable non plus en règle générale. La mobilité est un facteur de progrès qui facilite l'adaptation au changement ; on doit la favoriser plutôt que chercher à la restreindre. La contrepartie concrète de la mobilité, soit la concentration vers Montréal, est-elle indésirable aujourd'hui et pour demain (p. 18)? Nous pouvons concevoir que ce soit indésirable mais, jusqu'à maintenant, personne n'en a fourni une preuve à notre connaissance. Qui, en effet, a mesuré les avantages de la décentralisation dans le Québec (« le gigantisme urbain coûte cher », p.18), qui a estimé combien il en coûterait pour la favoriser et l'obtenir? D'où vient ce postulat qu'il coûterait moins cher à l'entreprise de s'établir hors de Montréal? « Il conviendrait de convaincre les chefs d'entreprise que la localisation de (ces) nouvelles usines dans les métropoles serait rarement une localisation optima » (p. 165). Où se trouve la preuve de cette affirmation? (Et clairement, une preuve par l'unique comptabilité des coûts actuels ne suffit pas.) Nous sommes disposés à nous laisser convaincre sur ce point, mais ni les exemples particuliers ni les « évidences » ne nous suffisent.

c) Enfin, un système de planification qui fixe un objectif d'emplois à créer nettement irréaliste dès le départ ne peut être utile à personne. Le chiffre de la population totale en 1971 serait de 624,000 dans les Cantons de l'Est suivant des perspectives d'accroissement démographique ; il serait de 563,000 seulement si le taux d'émigration demeurait celui de 1951 à 1956 et de 520,000 si le taux d'émigration était celui de 1921 à 1931. Les différences d'objectifs sont donc considérables (p. 64-65). Les 4,000 emplois nouveaux dont la région aurait besoin par an se rapportent à la première estimation de population. Or, suivant une information donnée à la page 76, l'augmentation correspondante n'a été que de 1,700 en moyenne pour la période 1941-51, une période d'intense activité. En somme, il est moins que probable qu'on doive créer 4,000 emplois par an dans les Cantons de l'Est. L'objectif est peut-être seulement de 2,000 par an. Le vice de méthode est qu'on doit planifier non pas suivant le désirable car le désirable est infini, mais suivant les ressources disponibles et l'évolution probable de ces ressources.

5. Diverses autres méthodes d'analyse auxquelles on a recours dans cet ouvrage sont également discutables. Les prévisions sur la production des diverses industries, notamment. Il semble bien que le critère qui a surtout été employé est celui des tendances passées. « L'évolution enregistrée de 1931 à 1951 surtout montre que les *perspectives de développement sont considérables* dans le secteur des industries manufacturières puisque le nombre d'emplois est passé de 16,209 en 1932 à 41,750 en 1951, pour diminuer, il est vrai, légèrement depuis (40,421 en 1956) » (p. 87 ; le souligné est de nous). Ce passage ne manque pas de candeur. D'abord, parce que l'année 1932 est au creux d'une crise économique et que 1951 est au sommet d'une expansion ; ensuite, parce que l'évolution de 1951 à 1956 prouve exactement le contraire de la proposition principale. En fait, l'évolution passée ne dit rien de l'avenir quand il s'agit d'industries particulières dans une région particulière. De même en est-il de l'affirmation suivante : « L'essor récent des industries de ce groupe (métallurgie) montre que les perspectives de développement sont ici extrêmement intéressantes » (p. 182). D'autres auteurs ont recours à des méthodes de prévision bien connues qui sont fort supérieures à celles-ci. Par exemple, on peut établir des prévisions pour des industries particulières sur une base nationale (elles existent pour le Canada), puis on examine les facteurs qui sont susceptibles d'accroître ou de diminuer la part de la région dans le total national en tenant compte des interdépendances appropriées.

6. Est-il besoin de dire que nous ne sommes pas d'accord non plus (p. 165) sur la nomenclature des facteurs d'implantation industrielle et leur classification suivant qu'ils affectent l'implantation dans une région ou sur un site particulier. Les matières premières, l'importance du marché régional et la main-d'œuvre affecteraient le choix d'une région et

tous les autres facteurs, le site. Or, il est généralement admis, nous semble-t-il, que le principal facteur qui décide d'une localisation entre un centre métropolitain et la province, c'est l'équipement d'infrastructure et la qualité des services d'affaires (banques, communications, démarrage, services financiers, etc.).

7. En général, l'estimation des possibilités de développement de la région est faite sur une base impressionniste et les impressions sont du côté optimiste. On nous dit par exemple (p. 167) que le granit du comté de Frontenac pourrait remplacer « avantagement » le ciment des trottoirs. C'est plus cher, mais plus durable. C'est un exemple : on en trouve des dizaines ainsi (p. 18, 122, 123, 125, 140-143, 171, 178, 195) en passant par l'autoroute de Sherbrooke (p. 171) jusqu'à l'université (p. 70). Nous osons croire que ce programme est fondé sur d'autres études plus particulières dont on n'a reproduit que les conclusions.

Un cas particulier, cependant, mérite d'être relevé parce que l'impression laissée est décidément trop forte. Il s'agit de l'estimation de la population universitaire des Cantons de l'Est qui prétend justifier la création de l'Université de Sherbrooke. D'abord la population totale des Cantons de l'Est a été systématiquement surestimée. En 1961, la population est de 462,000 tandis que la prévision de l'auteur est de 488,000 (p. 59). Il suit que la population âgée de 20 à 24 ans est aussi surestimée. Elle est fixée à 57,000 pour 1971 (p. 70) quand, semble-t-il, elle ne devrait pas dépasser 52,000. Mais ceci n'est qu'un détail auprès de l'hypothèse qui est faite (p. 70) que de cette population de 20 à 24 ans, 15% sera à l'université. 15% est qualifié de « taux normal » de fréquentation. Voici les chiffres : d'après le recensement de 1951, on trouve un taux de scolarisation de 5.4% chez les garçons et de 1.5% chez les filles dans le Québec, ce qui fait un taux de 3.4% au total (ces chiffres sont tirés de Jacques HENRIPIN, « Observations sur la situation démographique des Canadiens français », *L'Actualité économique*, janvier-mars 1957, 574). En admettant que le taux de scolarisation reste inchangé, on trouverait dans les Cantons de l'Est, en 1971, 1,768 étudiants ( $52,000 \times 3.4\%$ ). Admettons maintenant que le taux augmente jusqu'à 10% chez les garçons et 2% chez les filles, ce qui fait un taux de 6% au total. Cette estimation est généreuse pour le groupe d'âge concerné. On aurait alors 3,200 étudiants en 1971 susceptibles d'alimenter l'Université de Sherbrooke en provenance des Cantons de l'Est. Ce chiffre est trop élevé encore pour deux raisons : 1° on ne devrait appliquer ce taux qu'à la population de langue française, ce qui ramène le nombre d'étudiants potentiels à 2,800, pour 1971 ; 2° ces étudiants n'iront à l'Université de Sherbrooke que si celle-ci offre tous les services, toutes les Facultés et tous les niveaux d'enseignement disponibles ailleurs, sans quoi on observera une émigration des étudiants hors de la région. On est loin du « besoin évident » de l'université basé sur 8,500 étudiants pour 1971 (p. 70). (On comprendra que je critique ici l'estimation du nombre des étudiants attendus plutôt que l'université qui est une toute autre question). Voilà un exemple de ces calculs apparemment sérieux qui conduisent à des conclusions totalement fausses.

8. « Les Cantons de l'Est doivent exporter leurs produits et non perdre leurs hommes » (p. 211) : voilà un slogan qui recueille beaucoup de suffrages et sans doute de puissants appuis. Pourtant, il faut bien reconnaître que ce principe n'est pas valable en soi ; on ne peut pas appauvrir la province pour retenir la population dans les Cantons de l'Est. On doit favoriser des transferts d'activités ou susciter des activités nouvelles dans les Cantons de l'Est à la condition que ce soit aussi profitable là qu'ailleurs, compte tenu de tous les coûts privés ou collectifs, économiques ou sociaux. Mais n'allons pas postuler que le non quantifiable est toujours plus important (évidemment...) que ce qu'on peut mesurer. Il est indiscutable qu'avec plus d'énergie, plus d'esprit d'entreprise et une politique plus éclairée, on peut tirer un meilleur parti des ressources disponibles qu'autrement, aussi bien dans les Cantons de l'Est qu'en Gaspésie ou en Abitibi, mais pourquoi faudrait-il que ce soit au prix d'un « freinage » des régions plus dynamiques ? Au contraire, à notre avis, c'est

la demande de la région de Montréal qui, à l'heure actuelle, en majeure partie, sert de débouché à l'industrie des Cantons de l'Est. Ces réseaux géographiques d'échange une fois identifiés et pesés, comme Boudeville l'a fait en France, expliqueraient mieux peut-être le passé et l'avenir des régions du Québec que les inventaires des ressources disponibles ou les études des régions prises séparément.

André RAYNAULD

*Département de sciences économiques,  
Université de Montréal.*

Robert-Lionel SÉGUIN, *L'équipement de la ferme canadienne aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Montréal, Librairie Ducharme, 1959, 125 p. et 15 planches.

Je suis aussi étranger à l'ethnographie que quelqu'un puisse l'être. Cependant, l'ouvrage de M. Séguin sur l'équipement de la ferme canadienne m'a tout simplement passionné.

D'abord, cet ouvrage offre du matériel neuf, ce qui est rarissime. Ces données proviennent principalement du dépouillement des archives notariales de la Nouvelle-France. Ensuite, le matériel est classifié, puis présenté sobrement sans détails inutiles ni jugements prématurés. Le travail est divisé en six chapitres : les instruments aratoires, la technique agricole, les véhicules, les harnais, les outils, les instruments d'artisanat. Dans le langage des économistes, ce livre traite du capital réel, une variable très importante dans le processus de la croissance.

Cet ouvrage m'a inspiré plusieurs réflexions dont voici les principales :

1. Du point de vue d'un économiste, l'équipement de base d'un agriculteur, c'est d'abord la terre sur laquelle il travaille et de laquelle il tire son produit ; il nous intéresse fort de connaître la qualité du sol, la dimension et le prix des terres de même que le revenu réel et monétaire qu'on en tire. C'est ensuite l'équipement requis sous forme de dépendances — granges, hangars, étables, laiteries, bergeries ou porcheries ; le prix de ces immobilisations (en termes réels ou monétaires), et les dépenses d'entretien sont aussi des informations précieuses. Ces deux catégories d'équipement ne sont pas comprises dans l'ouvrage de M. Séguin. J'ignore toutefois si, aux yeux de l'ethnologue ou de l'ethnologue, ces classes d'équipement sont également pertinentes au sujet. Quoi qu'il en soit, il faudra qu'un jour les historiens mesurent la productivité de l'agriculteur suivant les catégories que nous utilisons aujourd'hui parce que l'accumulation du capital (sous toutes ses formes) des siècles passés tient la clef de bien des mystères contemporains dans le domaine du développement économique. Quand la presque totalité de la population est engagée dans l'agriculture, en effet, la source d'épargne réelle du pays est nécessairement l'agriculture.

2. Parmi les facteurs reliés à la productivité que l'auteur a rapportés, on trouve des observations qui sont difficilement conciliables, de ce point de vue. Aux pages 33 et 105, l'auteur estime que les instruments aratoires du fermier canadien « se comparent avantageusement » avec ceux qui sont en usage en Europe. Pourtant, l'équipement aurait fort peu évolué depuis les débuts de la colonie (p. 46) sauf en ce qui concerne la charrue qui fut munie d'un versoir métallique importé d'Écosse à partir de 1816. Je n'en fais pas grief à l'auteur dont ce n'était pas le sujet, mais il est regrettable que l'équipement agricole n'ait pas été comparé entre différentes régions ou pays aux mêmes époques, non seulement du point de vue de la qualité mais aussi du point de vue de la quantité disponible par habitant. Personnellement, j'aurais plutôt tendance à croire que l'équipement moderne n'était introduit au Canada qu'avec retard et que la production domestique